

# LE CLUB EUROPE

## SON FONCTIONNEMENT

---

### 1. Sélection des candidats

Toute personne ayant déposé sa candidature peut devenir membre du Club Europe. Tous les membres du Club Europe devront, avant toute première intervention en milieu scolaire, suivre la formation correspondant au type d'intervention qu'ils souhaitent réaliser (formation pour les interventions en école primaire, formation pour les interventions en collège et lycée).

Lors de leur première formation, tous les nouveaux membres signent la Charte du Club Europe qui retrace les différents engagements des intervenants et du CIIE.

### 2. Formation des candidats

Les membres du Club Europe sont formés aux différents outils pédagogiques. Au choix, les membres s'inscrivent à l'une ou plusieurs des formations spécifiques proposées par le CIIE :

- ✓ Formation « Eurovoyageur » (interventions en classes de CM1 et CM2)
- ✓ Formation « Destination Europe » (public visé de 13 à 18 ans)
- ✓ Formation « Eurodéfi », « Eurocapitale »

### 3. Suivi des intervenants

Après avoir suivi l'une ou l'autre des formations spécifiques aux outils du CIIE, le membre du Club Europe se verra proposer des interventions en milieu scolaire ou auprès du grand public. Lors de chaque première intervention, un chargé de mission du CIIE accompagnera le nouvel intervenant pour l'assister et le conseiller. L'intervenant, si son évaluation est concluante, poursuivra les interventions de manière autonome. Dans le cas contraire, une deuxième intervention accompagnée sera organisée.

Lors de leurs interventions, les membres du Club Europe reçoivent deux fiches d'évaluation :

- ✓ Une fiche « intervenant » que le membre du Club Europe voudra bien remplir et remettre au CIIE après son intervention afin de donner son appréciation de l'intervention ;

- ✓ Une fiche « enseignant » que le membre du Club Europe remettra à l'enseignant au moment de l'intervention et qui sera également transmise par courrier électronique à l'établissement scolaire.

Une fois par an, le CIIE envoie à chaque membre du Club Europe toutes les évaluations de ses interventions. Si en cours d'année, une évaluation nécessite de prendre contact avec un membre du Club Europe, le CIIE enverra au membre du Club Europe les remarques de l'évaluation après avoir repris contact avec l'enseignant. Aux vues de l'évaluation, un nouveau suivi pourra être proposé à l'intervenant.

D'une manière générale, le CIIE accompagnera à nouveau les membres du Club Europe après environ une année d'interventions afin d'assurer la continuité dans le suivi des interventions.

#### **4. Gestion du réseau**

Le CIIE assure la gestion et le suivi des interventions. Toute demande d'intervention, même générée par un membre du Club Europe, doit parvenir directement au CIIE. Le CIIE recherche l'intervenant et assure la gestion des interventions, du matériel nécessaire, fait les confirmations nécessaires.

#### **5. Formalités d'intervention**

Les demandes d'intervention sont traitées de la manière suivante :

Le CIIE :

- réceptionne les demandes ;
- recherche l'intervenant ;
- confirme l'établissement et l'intervenant ;

L'intervenant :

- signe sa confirmation et la retourne au CIIE avant l'intervention ;
- vient chercher son matériel d'intervention au CIIE ;
- se rend directement sur le lieu de l'intervention à la date fixée.

#### **6. Vie du Club**

Outre les conférences et animations scolaires, d'autres activités sont régulièrement proposées aux membres du Club intéressés :

- des stammtisch sont organisés plusieurs fois par an par le CIIE. Ces réunions sont l'occasion de rencontrer des personnalités européennes, de découvrir une institution strasbourgeoise...
- des stands : le CIIE est amené à tenir quelques stands d'information dans des lieux publics au cours de l'année. Ces stands sont l'occasion, pour les membres qui le souhaitent, de venir à la rencontre du grand public et de répondre à ses interrogations.
- le mois de mai : il est toujours l'occasion de fêter l'Europe au cours de diverses manifestations (stands, concerts, expositions...). Les membres du Club peuvent apporter leur soutien au cours de ces festivités.

## **7. Site internet du CIIE**

Sur le site internet du CIIE [www.strasbourg-europe.eu](http://www.strasbourg-europe.eu) , un accès est réservé aux membres du Club Europe. Sur ces pages, les documents de formations mis à jour sont disponibles ainsi que tous les documents administratifs.

Suite à leur première formation, les nouveaux membres du Club Europe reçoivent un courrier électronique leur communiquant leur identifiant et leur mot de passe pour accéder à ces pages.